

Faits divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **41 (1908)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FAITS DIVERS

Résumé du programme de la Société de La Haye pour la défense de la religion chrétienne. Année 1908.

La réunion d'automne des directeurs de la Société de la Haye, pour la défense de la religion chrétienne, a eu lieu les 23, 24 et 25 septembre 1908. Ils avaient à se prononcer sur les réponses aux questions de concours, qui leur étaient parvenues avant le 15 décembre 1907.

Des six réponses qui leur étaient parvenues, cinq traitaient le sujet suivant :

Exposé scientifique de l'importance de la conviction du péché pour la vie religieuse.

Un de ces exposés, rédigé en allemand, a dû être mis de côté comme illisible.

Des quatre autres l'un était écrit en hollandais, un second en allemand, deux en français. Tant les uns que les autres ont dû être écartés comme plus ou moins insuffisants.

Le sixième mémoire essayait de répondre au sujet ainsi formulé :

Manuel scientifique d'éthique, basé sur les principes religieux libéraux.

L'auteur, allemand, n'ayant pas compris la question, mieux eût valu ne pas tenter d'y répondre.

Les Directeurs proposent les sujets suivants :

I. Réponse avant le 15 décembre 1909 :

Enquête sur la valeur de la psychologie empirique de la religion pour la dogmatique.

II. De nouveau, avec une modification, réponse avant le 15 décembre 1910 :

Un manuel scientifique d'éthique, en hollandais, basé sur les principes religieux libéraux.

Ils attendent avant le 15 décembre 1908 les réponses aux sujets suivants :

1. *Etude sur l'influence des convictions religieuses sur la manière d'envisager et de résoudre les problèmes concernant l'éthique, la politique et l'organisation sociale.*

2. *Etude sur la nature et la signification propres du Christianisme au point de vue de l'histoire comparée des religions.*

Avant le 15 décembre 1909 :

Recherche sur l'origine et la destination des biens dits ecclésiastiques (geestelijke goederen) aux Pays-Bas et l'usage qui en a été fait au 17^e siècle.

Toute réponse parvenue aux Directeurs après le terme fixé sera écartée.

Une rémunération de *quatre cents florins* est allouée à la réponse la plus satisfaisante à l'un des sujets proposés ; cette allocation est remise en espèces, à moins que l'auteur ne préfère la médaille d'or de la Société (d'une valeur monétaire de deux cent cinquante florins) et cent cinquante florins en espèces, soit la médaille d'argent et trois cent quatre-vingt-cinq florins en espèces.

Si plus d'une réponse était suffisante, le prix sera attribué à la meilleure.

Le traité ainsi couronné est admis dans les Œuvres de la Société et publié par elle.

Les Directeurs se réservent le droit de décerner une partie du prix promis ; dans ce cas, le traité pourra également être admis dans les Œuvres de la Société. Ils ne décident cependant en ce sens qu'après s'être assurés du consentement de l'auteur.

Les mémoires doivent être écrits lisiblement, de préférence typés, en hollandais, en latin, en français ou en allemand ;

en ce dernier cas en caractères latins. Les documents soit en caractères allemands soit écrits indistinctement ou mal typés ne seront pas admis au concours. La concision, pourvu qu'elle ne nuise ni aux exigences scientifiques, ni à celles du sujet, sert de recommandation.

Les auteurs envoient leur mémoire non signé, mais pourvu d'une épigraphe et accompagné d'un billet cacheté, portant la même épigraphe et contenant le nom et l'adresse de l'auteur, franc de port au secrétaire de la Société, M. le Dr T. CANNEGIETER, professeur de théologie à *Utrecht*.

Les auteurs des mémoires couronnés, admis dans les Œuvres de la Société, n'ont pas le droit de publier une seconde édition, ni une édition corrigée, ni une traduction, sans s'être assurés du consentement des Directeurs de la Société.

Tout traité non publié par la Société peut être édité par l'auteur lui-même. Toutefois le manuscrit reste en possession de la Société, à moins qu'elle ne le cède à la prière de l'auteur.

Les manuscrits non réclamés sont détruits au bout de cinq ans.
